

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Fillion

<https://www.cadre21.org/membres/6f737bb5539f85ec8b4f9d5a>

Date d'obtention : 2024-12-04 17:43:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Parler à l'auteur du signalement et à la victime
- 2) Évaluer l'incident (poser des questions, remplir la grille d'évaluation de l'incident)
- 3) Vérifier l'information (personnes au courant, impliqués, témoins)
 - Par la suite évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant
 - a) Acte impulsif: Parler au jeune instigateur, protéger les élèves qui ont fournis les informations, au besoin confisquer le cellulaire, communiquer avec le policier éducateur.
 - b) Acte malveillant: Consulter le service de police, informer les parents

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Nous devons toujours rencontrer en premier lieu la personne qui dénonce la situation pour recueillir toutes les informations pertinentes.
- Il faut agir rapidement et préserver l'intégrité des jeunes
- Il faut aviser le service de police même s'il s'agit d'un acte impulsif
- Il est important de se poser la question s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant et choisir les bonnes interventions en conséquence
- Il faut suivre les étapes de la méthode sexto en se référant à la trousse
- Il faut croire la personne qui dénonce sans demander de preuves (ne pas regarder les photos)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Établir un lien de confiance auprès de la personne auteur qui peut ressentir de la honte et de la culpabilité peut être une étape délicate. Il faut bien se préparer et planifier d'offrir un soutien psychologique à la personne impliquée.